



Commission de la Culture et du Patrimoine Culturel
Commune de Junglinster - Année 2024 -

RAPPORT DE LA REUNION DE LA COMMISSION DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE CULTUREL DU
26.03.2024, 19h00, Centre Culturel Am Duerf.

Ordre du jour :

- 1/ Validation du rapport de la réunion du 27.02.2024 ;
- 2/ Compte-Rendu de la visite du Manoir Borrigs, visite faite le 19.03.2024 ;
- 3/ Evaluation des missions de la Commission de la Culture et du Patrimoine faite lors de la discussion du 27.02.2024 ;
- 4/ Elaboration d'un plan de développement culturel pour la commune de Junglinster : discussion ;
- 5/ Divers ;

1/ Validation du rapport de la réunion du 27.02.2024 ;

Les membres présent.e.s approuvent le rapport de la réunion du 27.02.2024 à l'unanimité.
Le rapport de la réunion a été envoyé aux membres du collège des bourgmestres et échevins et au secrétariat communal.

2/ Compte-Rendu de la visite du Manoir Borrigs, visite faite le 19.03.2024 ;

Tous les membres ont été ravis de visiter le Manoir Borrigs et ont pu ainsi se rendre compte des grandes possibilités offertes par ce lieu en tant que Patrimoine culturel de la commune de Junglinster.

Dans les prochains mois les membres de la Commission réfléchiront à des propositions en ce qui concerne l'utilisation que l'on pourrait faire de cette magnifique bâtisse et formuleront un avis.

RR a déjà élaboré un document avec des premières pistes de réflexions.

Le document est joint au présent rapport.

3/ Evaluation des missions de la Commission de la Culture et du Patrimoine faite lors de la discussion du 27.02.2024 :

Les propositions de missions faites lors de la dernière réunion, ont été revues, une par une par tous les membres, mené par RW afin d'analyser si ces propositions pouvaient faire partie des missions à effectuer par la Commission de la Culture et du Patrimoine.

RW explique d'abord les bases pour formuler des objectifs SMART, clairs et réalisables, qui faciliteraient la mise en œuvre d'un plan d'action efficace pour la mission de la Commission de la Culture et du Patrimoine culturel.

La décomposition de SMART étant :

- **Spécifique** : l'objectif doit être clair et précis pour orienter l'effort vers ce qui est souhaité ;
- **Mesurable** : il doit y avoir des critères mesurables pour suivre les progrès et savoir quand l'objectif est atteint ;
- **Atteignable** : l'objectif doit être réalisable compte tenu des ressources et du temps disponibles ;
- **Réaliste** : il doit être pragmatique et pertinent par rapport aux capacités et au contexte ;
- **Temporellement défini** : un cadre temporel clair doit être établi, définissant une échéance pour atteindre l'objectif.

Les propositions énoncées lors du dernier meeting ont été évaluées collectivement, et les mentions Avis ou Mission ont été expliquées, discutées et annotées à côté de chaque proposition.

- Promouvoir l'offre culturelle et le patrimoine de la commune auprès du public jeune (12-30 ans) ; **AVIS**
- Valoriser la culture des jeunes ; **AVIS**
- Contribuer à la visibilité grâce à une communication plus performante sur l'offre culturelle ; **AVIS**
- Faciliter l'accès à la culture pour tous ; **AVIS**
- Intensifier les relations internationales grâce à la mise en place de nouveaux jumelages, notamment avec la commune de Marville en France ; **AVIS**
site internet : marville.eu
[Marville | Terres Communes | Patrimoine](#)
- Mettre en valeur le patrimoine culturel matériel et immatériel et contribuer à sa protection (p.ex. Maison Schwall) ; **AVIS**
- Mettre en avant la diversité culturelle de la commune ; **AVIS**
- Réaliser un état des lieux de l'offre culturelle ; **MISSION**
- Renforcer l'identité culturelle de la municipalité ; **MISSION**
- Contribuer à une coordination de l'offre et de la communication culturelles au niveau régional ; **MISSION**

-
- Définir des critères d'allocation de subsides aux associations culturelles ; **MISSION**
 - Identifier des lieux sur le territoire de la commune pouvant accueillir des expositions, installations artistiques ou événements ; **MISSION**
 - Repérer des lieux sur le territoire de la commune pour y installer des supports de communication culturelle ; **MISSION**
 - Préciser des critères de sélection pour le choix des œuvres destinées à une installation dans l'espace public ; **MISSION**

- Être l'interlocuteur des associations culturelles et de loisirs de la commune de Junglinster ; **MISSION**
- Formuler des avis sur les projets culturels ; **MISSION**
- Proposer un plan de développement culturel pour la commune de Junglinster ; **MISSION**

4/ Elaboration d'un plan de développement culturel pour la commune de Junglinster : discussion ;

Afin d'élaborer un plan de développement culturel RW a posé la question à chacun des membres :

Comment imaginez-vous la Commune de Junglinster dans 10 ans ?

5/ Divers ;

La séance a été levée à 20h15.

Prochaine réunion

30 mars 2024, 19h00 : réunion ordinaire au Centre Culturel Am Duerf, salle au rez-de-chaussée.
